



NEWS, SANTÉ & SOLIDARITÉ,  
SÉCURITÉ

# REJOIGNEZ LA RÉSERVE CITOYENNE DE LA VILLE - 2023

#MantesEnAction

Mantes-la-Jolie crée sa Réserve Communale Citoyenne et Solidaire. L'occasion pour les citoyens de la Ville d'apporter leur aide aux Mantais ainsi qu'aux différentes organisations menées par la Ville. Le recrutement est lancé lundi 4 septembre.

Publié le 12 octobre 2023

En juillet 2023, la ville de **Mantes-la-Jolie** a décidé de mettre en place une **Réserve Communale Citoyenne et Solidaire (RCCS)** fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire.

Une belle occasion pour les bénévoles Mantais, désireux de donner du temps pour leur ville et les habitants, de devenir acteur de la solidarité.

Cet engagement fort au service des autres les rend mobilisables sur sollicitation en cas d'opérations ponctuelles : événements, participation à des opérations solidaires, sensibilisation ou encore aide à la gestion de crise.

Pour être dans la **réserve citoyenne** de Mantes-la-Jolie, vous devez :

- > Être majeur
- > Résider à Mantes-la-Jolie
- > Remplir le

**Formulaire de Candidature en suivant ce lien (<https://www.manteslajolie.fr/pages-pratiques/inscription-reserve-citoyenne-et-solidaire>)**

(Attention !! Si problème d'affichage, utilisez le **Formulaire de Candidature** à télécharger-le [en suivant le lien > ICI](#)

([https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/AU\\_QUOTIDIEN/solidarite/R%C3%A9serve\\_citoyenne/Formulaire\\_recrutement\\_r%C3%A9serve\\_citoyenne.docx](https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/AU_QUOTIDIEN/solidarite/R%C3%A9serve_citoyenne/Formulaire_recrutement_r%C3%A9serve_citoyenne.docx))

, puis renvoyez-le à l'adresse mail [reserve.citoyenne@manteslajolie.fr](mailto:reserve.citoyenne@manteslajolie.fr) )

- > Puis envoyez vos \*pièces justificatives à l'adresse mail [reserve.citoyenne@manteslajolie.fr](mailto:reserve.citoyenne@manteslajolie.fr)  
\*Curriculum Vitae, Copie recto/verso d'une pièce d'identité, justificatif de domicile de moins d'un an, extrait de casier judiciaire n° 3

## RENSEIGNEMENTS

01 34 78 80 22



**Ce dispositif ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.**

De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.